

**Service Etat civil**  
**04.70.30.17.21**

**DECLARATION DE PERTE DE LIVRET DE FAMILLE**

Je soussigné(e) .....

Né(e) le ..... à .....

Domicilié(e) à Vichy .....

.....

**Déclare sur l'honneur avoir perdu mon livret de famille**

Circonstances de la perte : .....

Fait à Vichy le .....

Signature du déclarant

**Avertissement : toute fausse déclaration est passible des peines prévues par les articles 441-1 et 441-7 du code pénal.**

Article 441-1 du code pénal : Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende

Article 441-7 du code pénal : Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui